

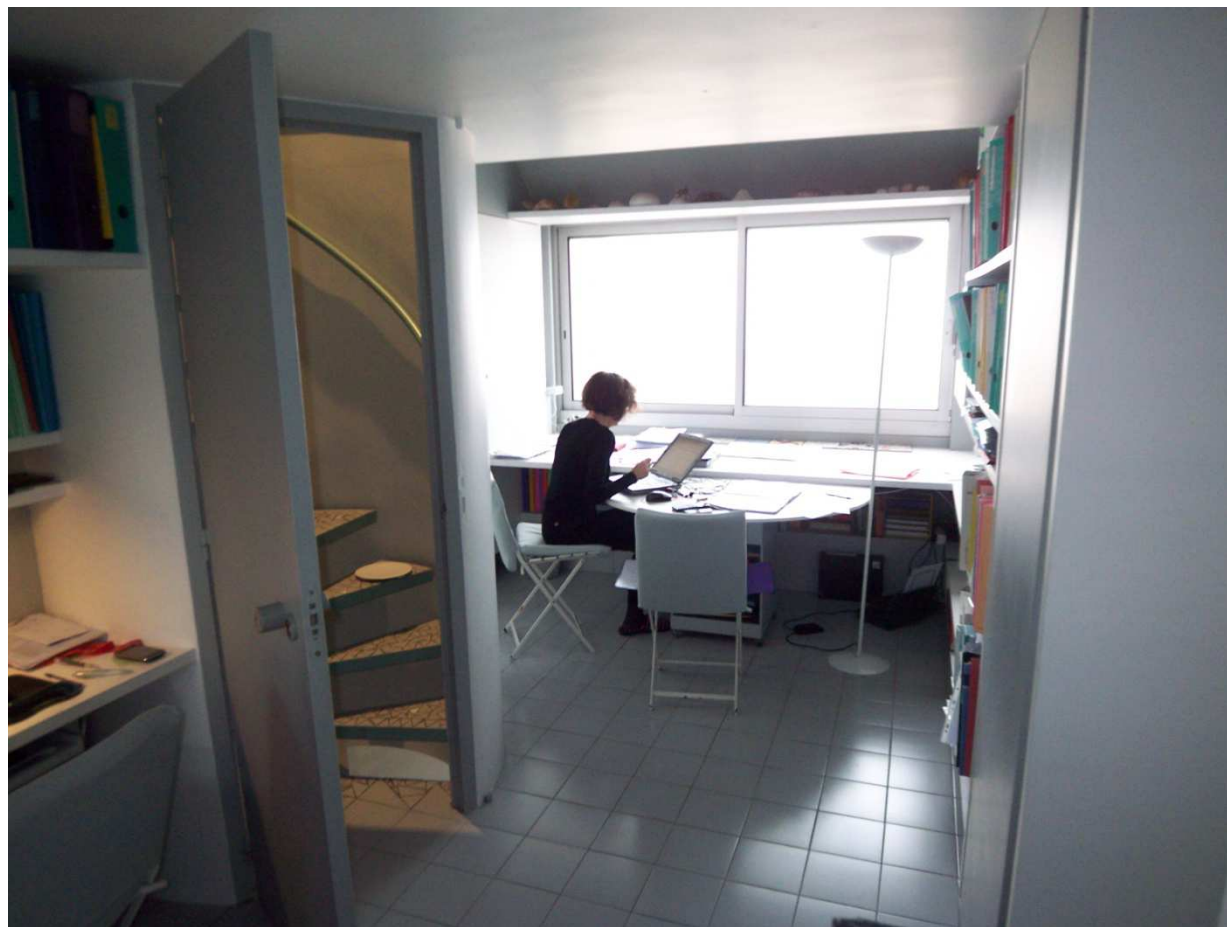
IOANA GEORGE MACKER

ARCHITECTE D.P.L.G. ARCHITECTE D'INTÉRIEUR
ÉCO-ARCHITECTE CERTIFIÉE
CONTEMPORAIN ET PATRIMOINE
OSSATURE BOIS COACH DÉCO



53 AV. DE LA RÉPUBLIQUE 14640 VILLERS-SUR-MER
TÉL. 06 70 88 25 25 IOANA.MACKER@ORANGE.FR

LE BUREAU DE L'ARCHITECTE



SOMMAIRE

BÂTIMENTS D'HABITATION ET DE TOURISME

RÉNOVATION D'APPARTEMENTS

RÉNOVATION D'EXTÉRIEURS

EXTENSIONS

LOCAUX ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

BÂTIMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX

BÂTIMENTS CULTURELS ET DE LOISIRS

BÂTIMENTS SCOLAIRES

EXPERTISE



BÂTIMENTS D'HABITATION ET DE TOURISME

VILLA CONTEMPORAINE À VARAVILLE (14)
FAÇADE NORD



VILLA CONTEMPORAINE À VARAVILLE (14)
FAÇADE NORD



VILLA CONTEMPORAINE À VARAVILLE (14)

ANGLE NORD-OUEST



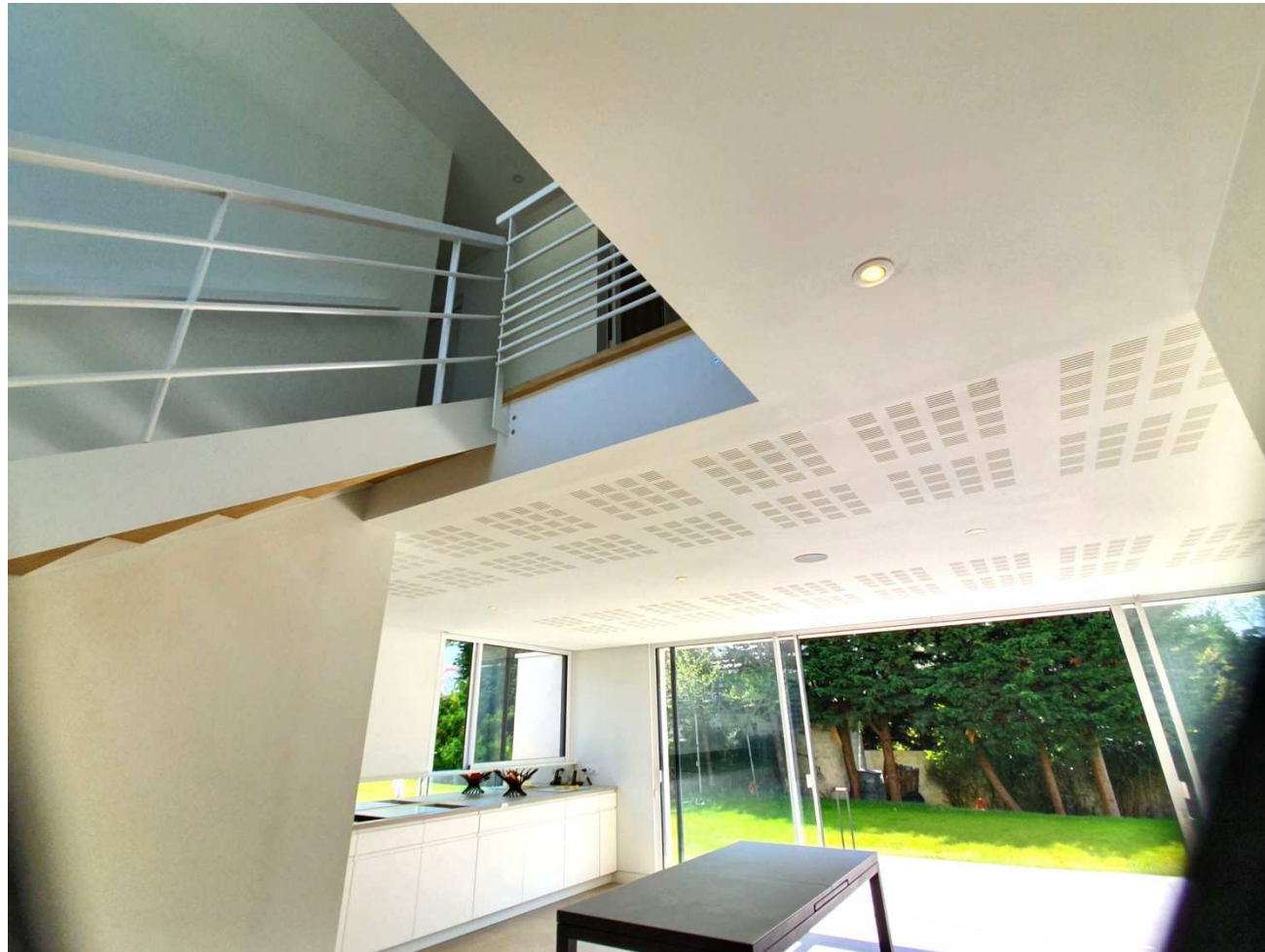
VILLA CONTEMPORAINE À VARAVILLE (14)
ANGLE SUD-OUEST



VILLA CONTEMPORAINE À VARAVILLE (14)
FAÇADE SUD



VILLA CONTEMPORAINE À VARAVILLE (14)
SÉJOUR, CUISINE AMÉRICAINE, MEZZANINE



VILLA CONTEMPORAINE À VARAVILLE (14) ENTRÉE, ESCALIER, SÉJOUR AVEC CHEMINÉE



VILLA CONTEMPORAINE À VARAVILLE (14)
SÉJOUR, CHEMINÉE, TERRASSES, JARDIN



VILLA CONTEMPORAINE À VARAVILLE (14) CUISINE AMÉRICAINE



VILLA CONTEMPORAINE À VARAVILLE (14)
CHAMBRE PARENTALE EN FAÇADE OUEST



VILLA CONTEMPORAINE À VARAVILLE (14)
CHAMBRE PARENTALE



VILLA CONTEMPORAINE À VARAVILLE (14)
SALLE DE BAINS DE LA SUITE PARENTALE

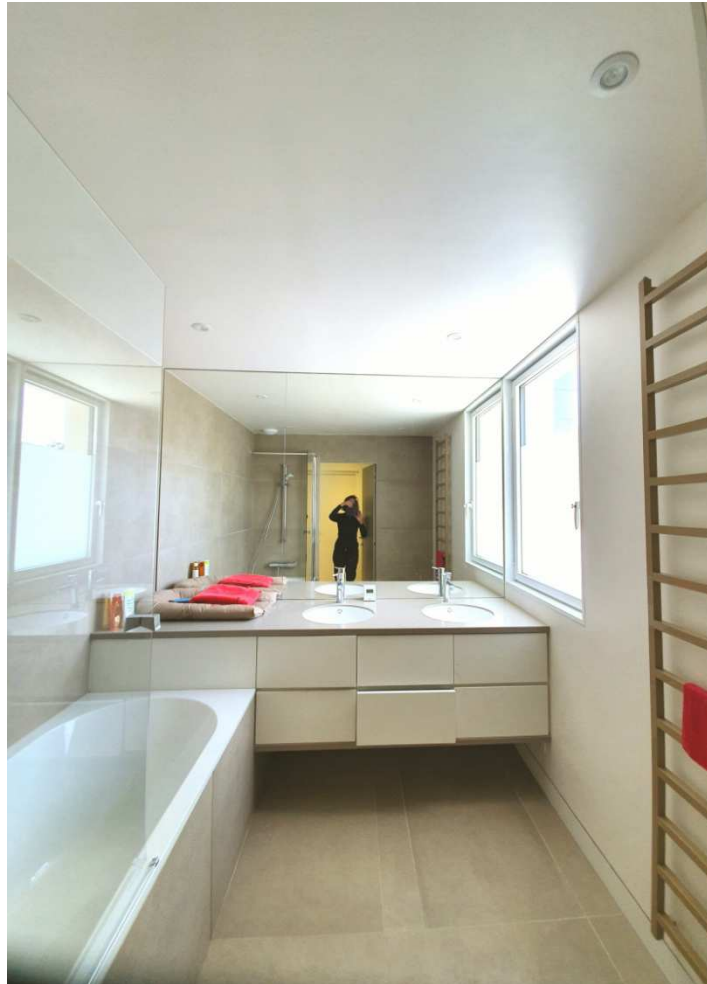


VILLA CONTEMPORAINE A VARAVILLE (14)
DOUCHE



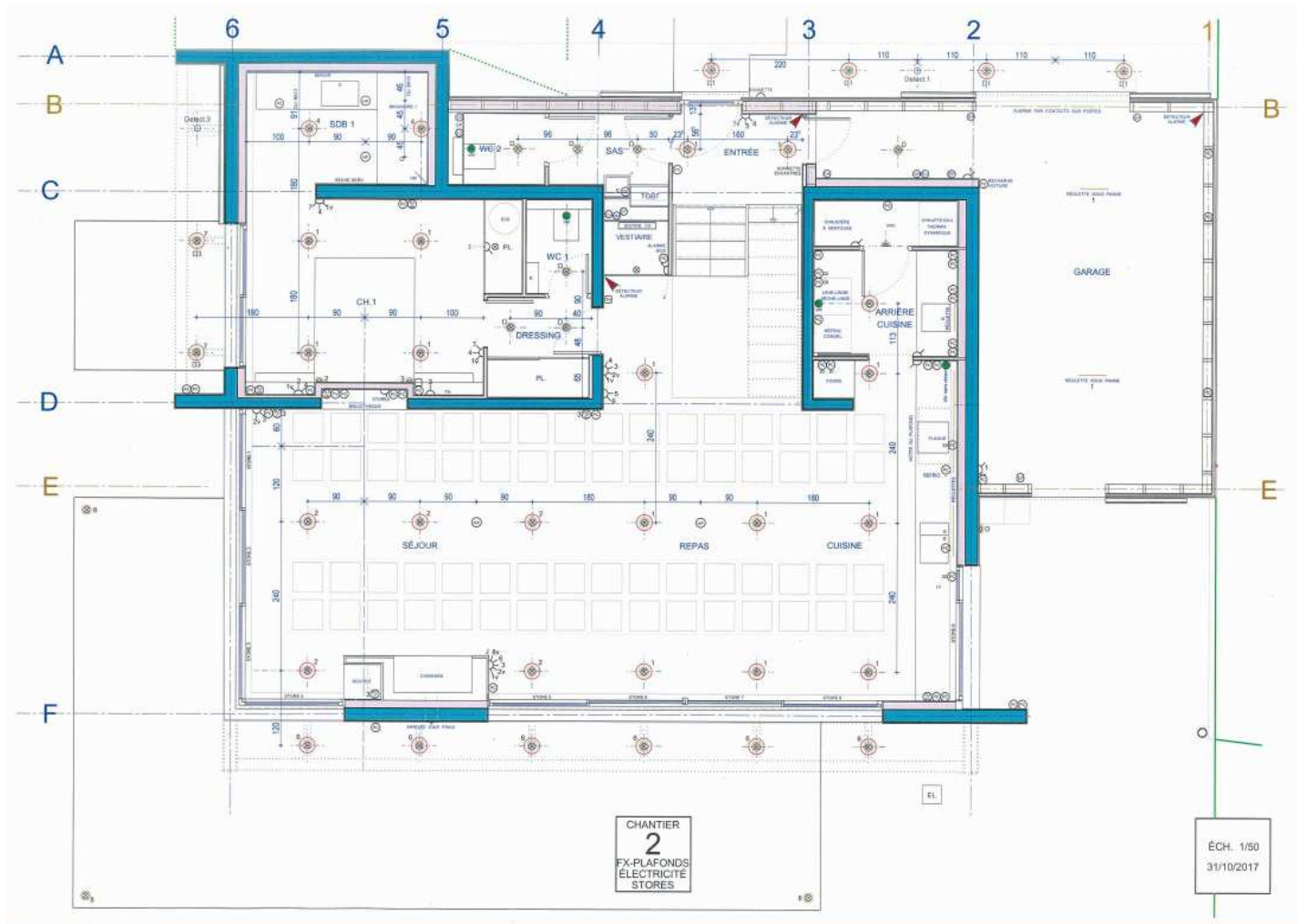
VILLA CONTEMPORAINE À VARAVILLE (14)

SALLE DE BAINS



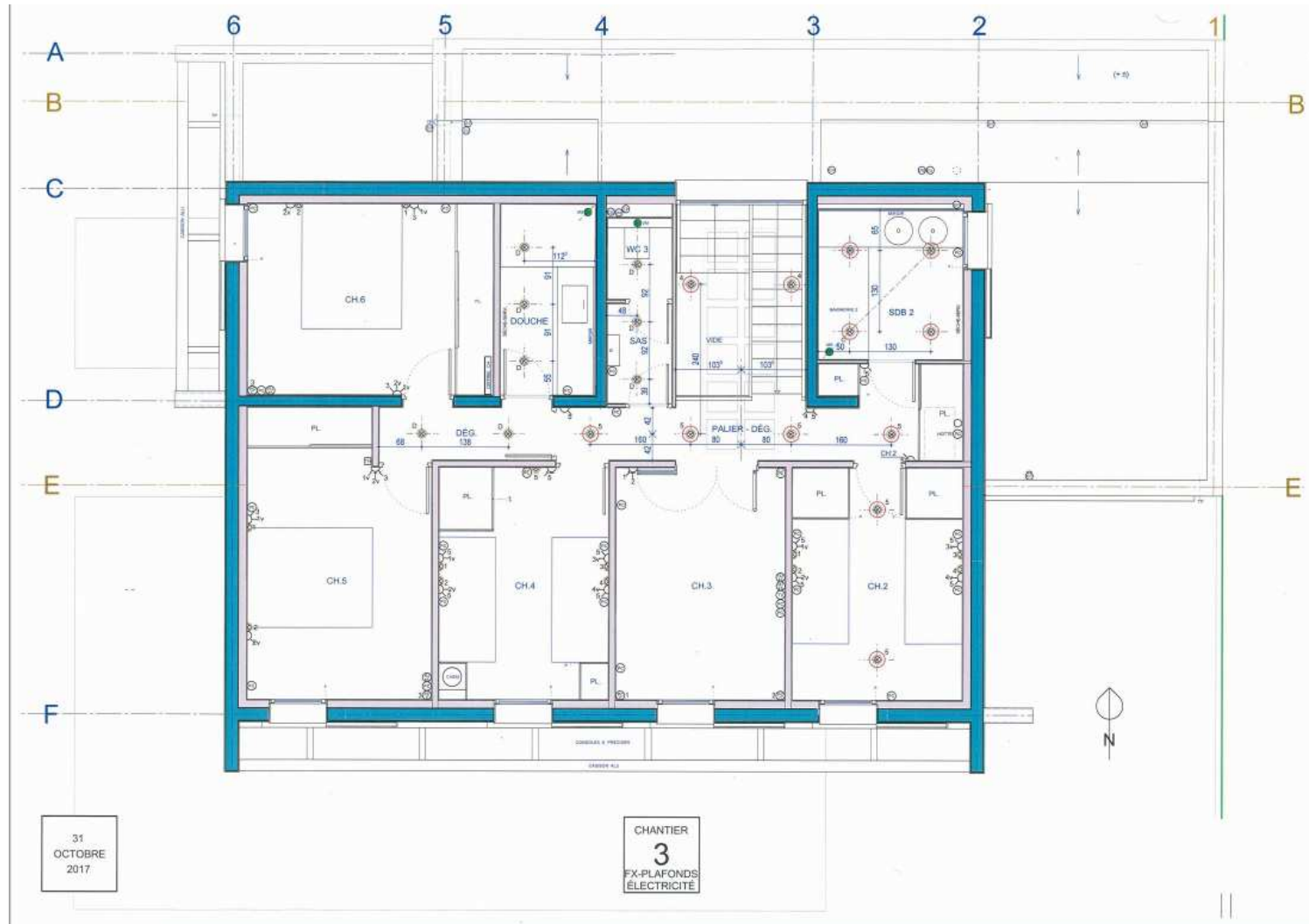
VILLA CONTEMPORAINE À VARAVILLE (14)

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE



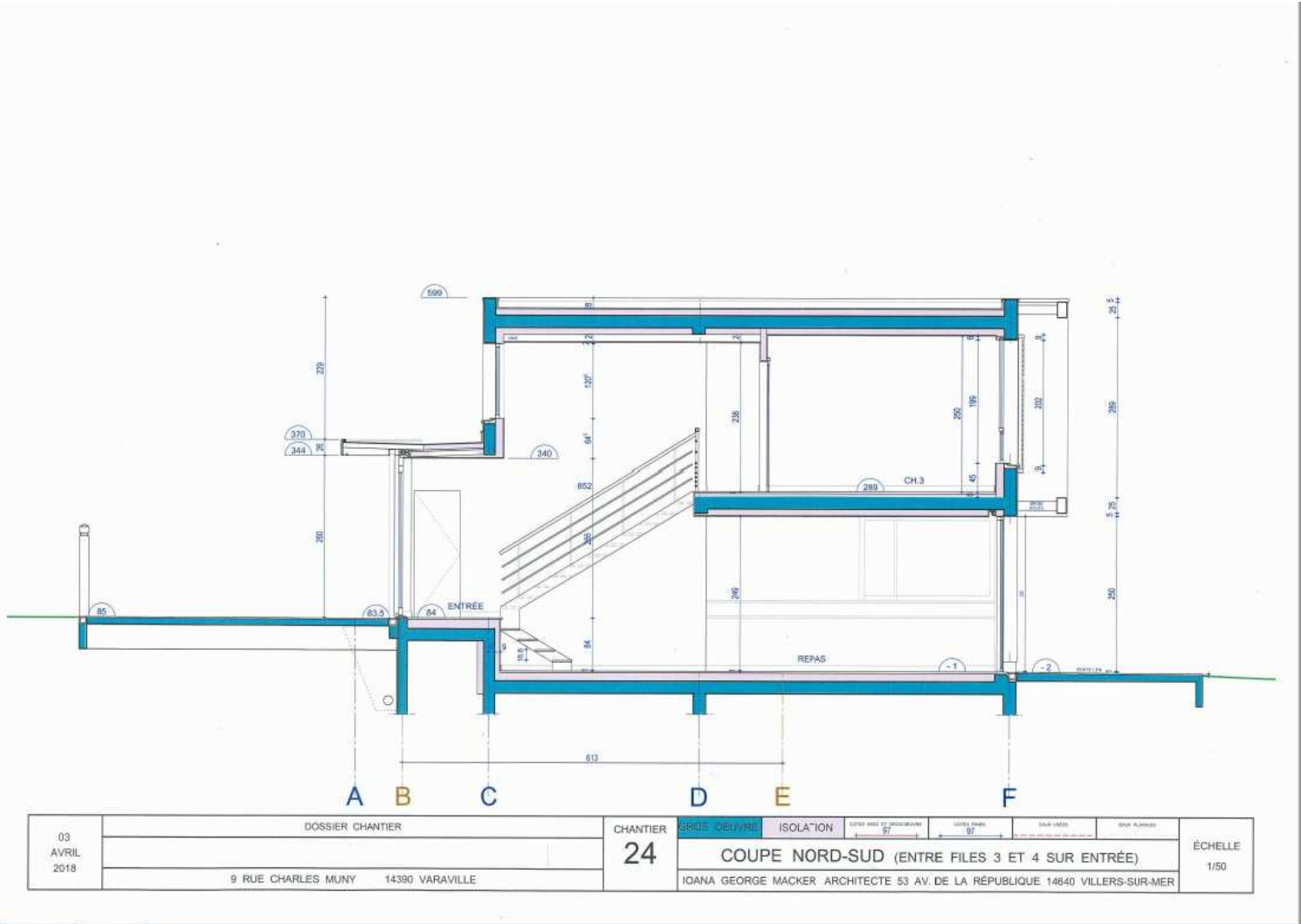
VILLA CONTEMPORAINE À VARAVILLE (14)

PLAN DE L'ÉTAGE



VILLA CONTEMPORAINE A VARAVILLE (14)

COUPE NORD-SUD



VILLA CONTEMPORAINE À VARAVILLE (14)

ÉTAT INITIAL DU TERRAIN ET DES ABORDS

LE TERRAIN

D'une superficie cadastrale de 680m², il est constitué de deux parcelles réunies: section AA n°35 et n°179, situé dans la ZONE UC (qui est une zone urbaine) du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives (C.C.E.D.)
Le terrain a une forme rectangulaire et est en légère pente vers le sud.

LES ABORDS

La zone sud de la parcelle comporte les héberges de bâtiments voisins établis en limite de propriété et un mur de clôture en panneaux béton préfabriqués.
Les autres clôtures sont constituées de poteaux béton, soubassements ou lisses et grillage doublé de haies.
L'accès se fait depuis la rue Charles Muny, située au nord du terrain, par un portail pour les voitures et un portillon pour les piétons, les deux en mauvais état.

LES CONSTRUCTIONS EXISTANTES

Sur ce terrain se trouvent:

- une maison des années soixante, constituée d'un rez-de-jardin partiel, d'un rez-de-chaussée surélevé et d'un comble aménagé
- deux petites annexes: cabanes de jardin construites en planches maquillées en faux-colombage
- un reste de clôture en panneaux béton préfabriqués entre les parcelles 35 et 179 réunies

LA VÉGÉTATION EXISTANTE

Il n'y a pas sur le terrain d'espace boisé protégé. Les arbres existants sont en nombre supérieur aux six demandés dans le règlement.

INSERTION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT

AMÉNAGEMENT DU TERRAIN

Toutes les constructions existantes sur le terrain sont destinées à la démolition:

- la maison (ses défauts de fondation et de construction, son aspect, son manque d'isolation, ses petites ouvertures au sud, son manque de liaison avec le jardin et le coût nécessaire pour remédier ne serait-ce qu'à une partie de ces défauts sont les éléments de la décision de la remplacer par une maison neuve, bien construite, économe en énergie, plus esthétique et mieux intégrée)
- les deux annexes, constructions précaires
- le reste de clôture intérieure

Compte-tenu des dénivellations, le terrain sera légèrement décaissé au pourtour des terrasses ouest.

IMPLANTATION

L'implantation sur la parcelle se fait, dans le respect du PLU:

- côté rue, au-delà de la zone non aedificandi de 4m par rapport à l'alignement, avec une distance de 5m devant la porte du garage
- côté ouest, à une distance de la limite séparative latérale supérieure à 3m
- côté est, sur la limite latérale, avec une hauteur maximale de 3m par rapport au terrain, sur une longueur largement inférieure aux 15m autorisés

La construction est en partie encaissée en amont, afin que le sol du rez-de-jardin soit au niveau du sol naturel au point le plus bas (situé en façade sud), la hauteur de la verticale (donc dans ce cas de l'acrotère) restant ainsi dans la limite de 6m fixée par le règlement.

INSERTION DU PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT

ORGANISATION, COMPOSITION ET VOLUMES

La maison projetée est de conception contemporaine, caractérisée par la simplicité des deux volumes haut et bas et leur bonne orientation (peu d'ouvertures au nord, largement vitrée au sud et à l'ouest)

Le volume principal de la maison (rez-de-jardin et étage) est couvert en terrasse (inaccessible).

L'entrée et ses sanitaires ainsi que le garage sont regroupés dans un volume bas, également couvert en terrasse (inaccessible).

L'orientation principale au sud est intéressante du point de vue de la conception bioclimatique.

Aucune pièce principale ne comporte de vue côté est (les seules fenêtres sont celles éclairant la cuisine et une salle de bains)

La façade nord comporte un auvent servant d'espace de transition entre l'extérieur et l'intérieur.

Des avancées intégrées à la composition des façades font office de brise-soleil au sud et de pergola à l'ouest.

TRAITEMENT DES CONSTRUCTIONS, CLÔTURES, VÉGÉTATIONS EN LIMITE DE TERRAIN

Le volume bas est revêtu d'un bardage horizontal à claire-voie, en bois imputrescible destiné à vieillir naturellement, y compris sur le retour en limite de propriété côté est, afin d'offrir un aspect fini et soigné sur toutes ses faces.

Côté rue, sont prévus le déplacement et remplacement du portail et du portillon vétustes par un portail et un portillon constitués de lames horizontales de même essence et de même aspect que le bardage (sur cadres en acier prélaqué gris) ainsi que la reconstitution des clôtures grillagées et des haies qui les doublent.

Les autres clôtures et haies existantes sur les limites de propriété ne sont pas modifiées.

MATÉRIAUX ET COULEURS DES CONSTRUCTIONS

Sur le volume principal, la finition des murs est en enduit gratté fin, de coloris blanc légèrement cassé.

Le volume bas est habillé de bois laissé naturel.

Le même bardage horizontal est repris non seulement pour le portail et le portillon (voir ci-dessus), mais également pour les volets de la porte d'entrée vitrée et des fenêtres de l'étage, ainsi que pour les portes coulissantes du garage.

L'intégration de ce bâtiment contemporain dans l'environnement se fait par:

- la simplicité et la faible hauteur des volumes
- l'emploi de matériaux traditionnels (enduit gratté, bois naturel)
- les couleurs proches des matériaux locaux (blanc cassé de l'enduit, gris du bois destiné à vieillir naturellement, gris des menuiseries en aluminium laqué, gris ou sable des revêtements de sol extérieurs).

TRAITEMENT DES ESPACES LIBRES

L'emprise au sol du projet, calculée suivant la définition nationale applicable au PLU de Varaville, est de 156m² (inférieure au maximum de 25% de la surface de la parcelle soit 170m²).

Les espaces libres représentent plus de 50% de la surface du terrain. Ils seront traités en jardin engazonné; à agrémenter par des plantations de fleurs et d'arbustes.

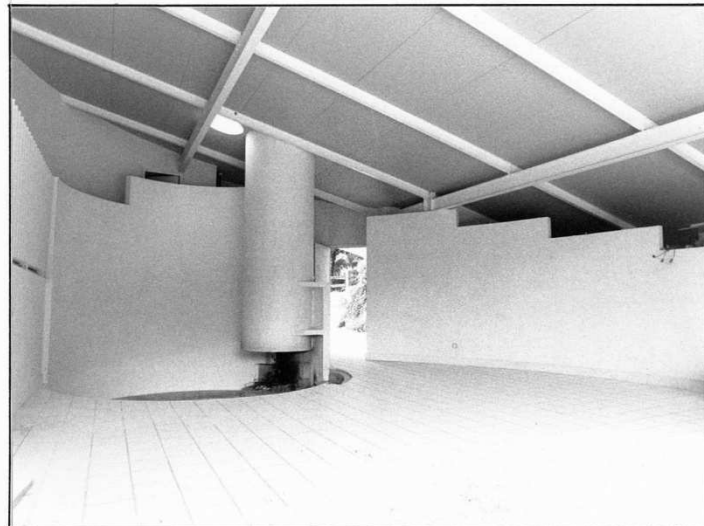
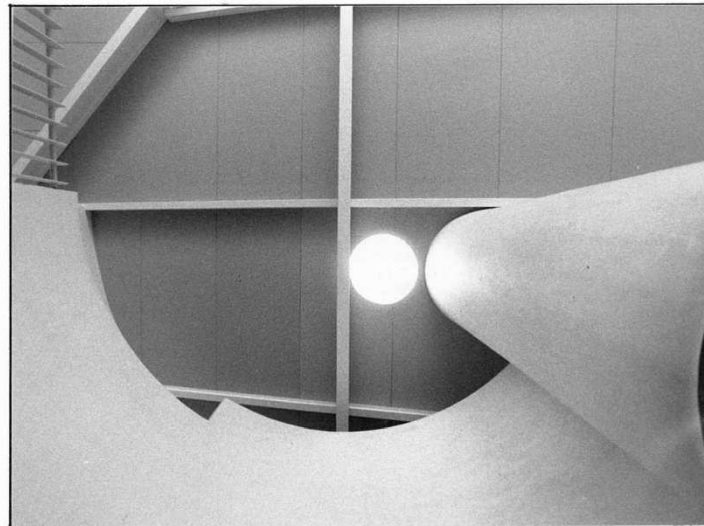
Le nombre des arbres de haute tige existants conservés est égal ou supérieur aux 6 arbres demandés par le règlement (2 par tranche de 300m² d'unité foncière).

ACCÈS AU TERRAIN, AUX CONSTRUCTIONS ET AUX AIRES DE STATIONNEMENT

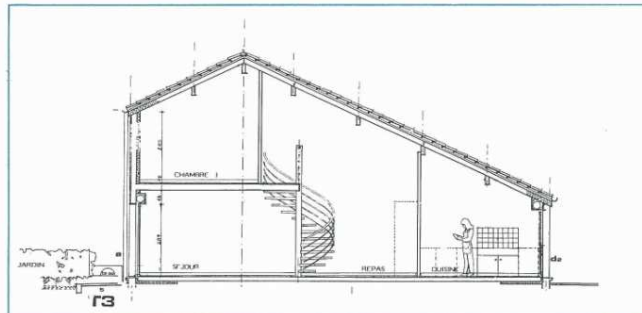
Les terrasses extérieures (58m²) et l'allée d'accès piétons (9m²) seront revêtues d'un carrelage ou autre produit minéral de teinte gris ou sable.

Le stationnement est constitué d'un garage fermé et d'une aire de stationnement de longueur 5m devant la porte du garage, aire prévue en dalles engazonnées.

MAISON À NANTERRE (92)



LOGEMENTS PLA À SEVEUX (70)



Ioana GeorgeMacker architecte
6 logements HLM à Seveux (70)
1994 coût des travaux hors VRD
2200 F HT le m² construit
3500 F HT le m² habitable

INTÉRIEURS

et coupe échelle 1/100ème

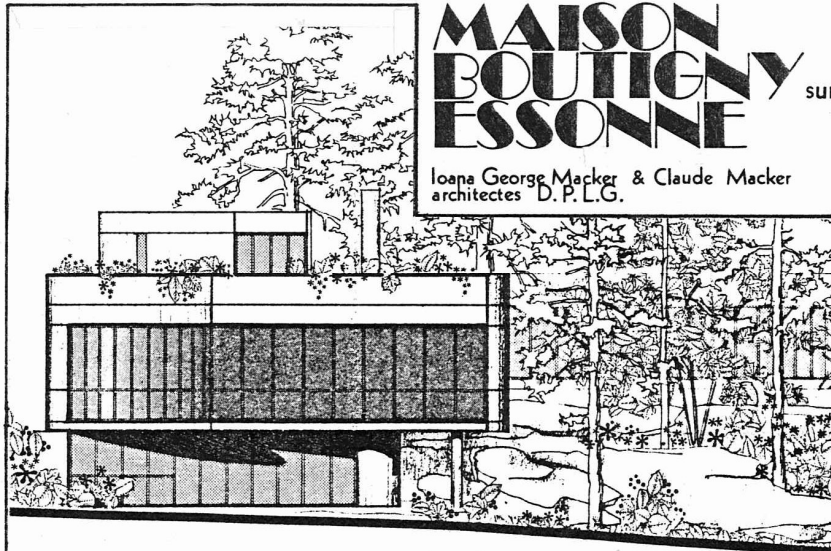
SÉJOURS avec MEZZANINE

L'absence de combles perdus permet d'offrir des séjours avec mezzanine et une perception par les habitants de la quasi-totalité du volume construit.

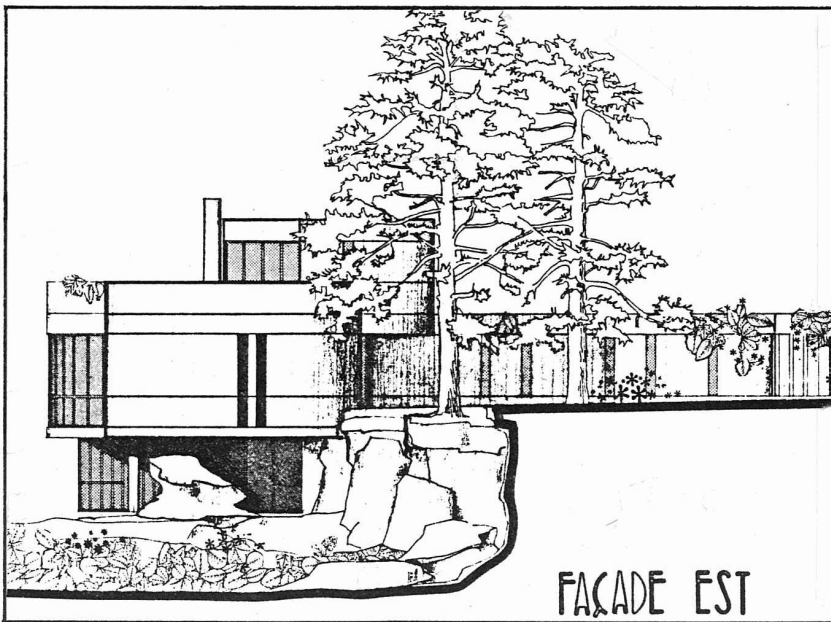
La sous-face du rampant est mise en valeur par une finition bois.

MAISON BOUTIGNY sur ESSONNE

Ioana George Macker & Claude Macker
architectes D. P. L. G.



FAÇADE SUD SUR CLAIRIERE



FAÇADE EST

MAISON OSSATURE BOIS À VILLERS-SUR-MER (14)



RÉSIDENCE HÔTELIÈRE À AGADIR (MAROC)



HÔTEL À AGADIR (MAROC)





RÉNOVATION D'APPARTEMENTS

AGENCE DE L'ARCHITECTE ET APPARTEMENT À VILLERS-SUR-MER (14)

avant



après



AGENCE DE L'ARCHITECTE ET APPARTEMENT À VILLERS-SUR-MER (14)

avant



après



AGENCE DE L'ARCHITECTE ET APPARTEMENT
ACCÈS À LA PLAGE



TRAITEMENT MÉRULE ET RÉNOVATION D'UN APPARTEMENT À VILLERS-SUR-MER (14)

avant



après



RESTRUCTURATION D'UN APPARTEMENT DUPLEX À VILLERS-SUR-MER (14)

avant



après



RÉNOVATION D'UN APPARTEMENT À TROUVILLE-SUR-MER (14)

CUISINE AMÉRICAINE

avant



après



RESTRUCTURATION D'UN APPARTEMENT DUPLEX À TROUVILLE-SUR-MER (14)

avant



après



INTERVENTION SUR UNE VILLA CLASSÉE « EXCEPTIONNELLE » À VILLERS-SUR-MER (14)

TRANSFORMATION D'UNE TOITURE EN TERRASSE ACCESSIBLE

avant



après



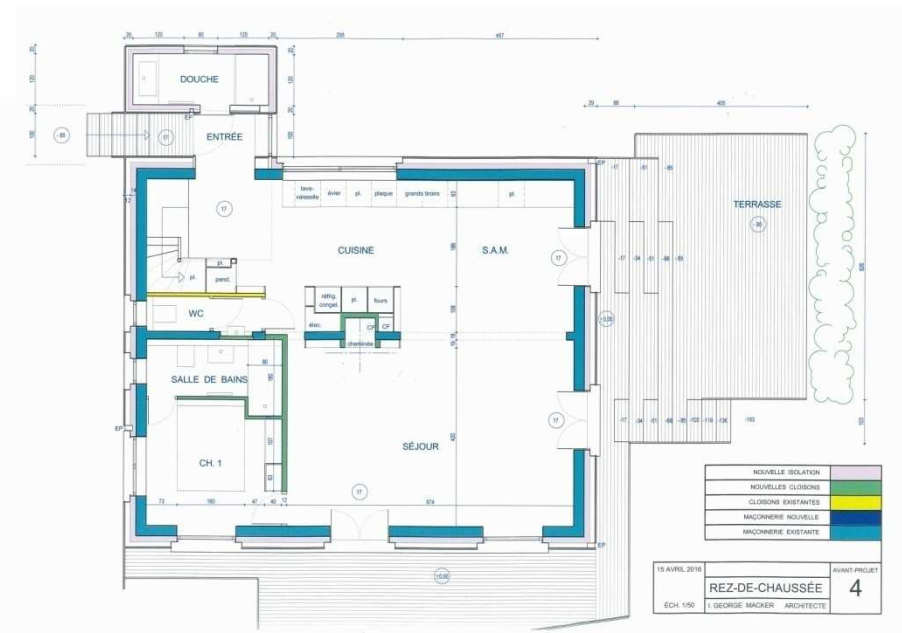
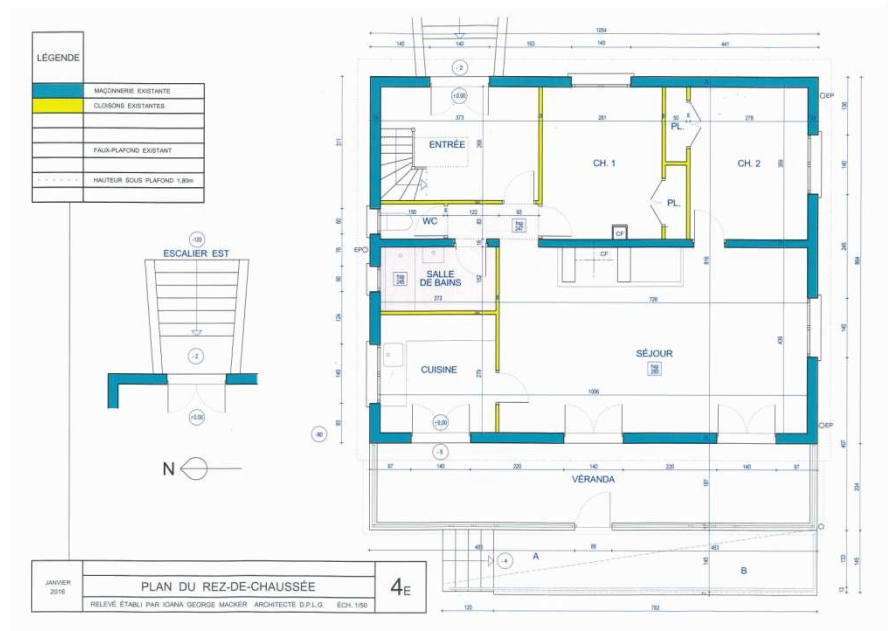
RESTRUCTURATION D'UNE MAISON DES ANNÉES 60 À VARAVILLE (14)



RESTRUCTURATION D'UNE MAISON DES ANNÉES 60 À VARAVILLE (14)

avant

après



RESTRUCTURATION D'UNE MAISON DES ANNÉES 60 À VARAVILLE (14)

FAÇADE NORD

avant



après



RESTRUCTURATION D'UNE MAISON DES ANNÉES 60 À VARAVILLE (14)

FAÇADE SUD

avant



après





RÉNOVATION D'EXTÉRIEURS

VILLA CLASSÉE « EXCEPTIONNELLE »
À VILLERS-SUR-MER (14)

RESTAURATION ET RAVALEMENT DE LA FAÇADE NORD



260 LOGEMENTS HLM À ÉTAMPES (91) RÉNOVATION THERMIQUE ET REQUALIFICATION

avant

après





EXTENSIONS

ADJONCTION D'UN PORCHE D'ENTRÉE ET D'UN SAS À VILLERS-SUR-MER (14)

avant



après



EXTENSION EN SECTEUR SAUVEGARDÉ À VILLERS-SUR-MER (14)

avant



projet



EXTENSION EN SECTEUR SAUVEGARDÉ À VILLERS-SUR-MER (14)

après



intérieur



EXTENSION D'UNE MAISON DES ANNÉES 70 À VILLERS-SUR-MER (14)

PROJET



EXTENSION D'UNE MAISON DES ANNÉES 70 À VILLERS-SUR-MER (14)



EXTENSION D'UNE MAISON DES ANNÉES 70 À VILLERS-SUR-MER (14)



EXTENSION D'UNE MAISON DES ANNÉES 70 À VILLERS-SUR-MER (14)

NOUVEAU SÉJOUR



EXTENSION D'UNE MAISON DES ANNÉES 70 À VILLERS-SUR-MER (14)

SÉJOUR AVEC VOILETS ROULANTS ORIENTABLES



EXTENSION D'UNE MAISON DES ANNÉES 70 À VILLERS-SUR-MER (14)

JACUZZI





LOCAUX ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Restructuration complète et extension de la mairie de Gometz-la-Ville (91), avec notamment:

- création d'une grande salle du conseil, à partir de petits locaux vétustes réunis et par extension sur la façade cour
 - d'un grand accueil - secrétariat, par réunion de plusieurs locaux
- Contrat rural 1989

MAIRIE GOMETZ · LA · VILLE

Essonne

Ioana George Macker architecte D.P.L.G.



A gauche:
le mur existant
coté cour
et ses fenêtres

En bas:
La salle du
conseil, réalisée
après démolition
et reprise en sous-
sous-oeuvre de ce
mur et extension
coté cour.



LOCAUX D'ACTIVITÉS ET LOGEMENTS À PARIS XI°



«LIBRAIRIE DU MARCHÉ» À VILLERS-SUR-MER (14)

avant

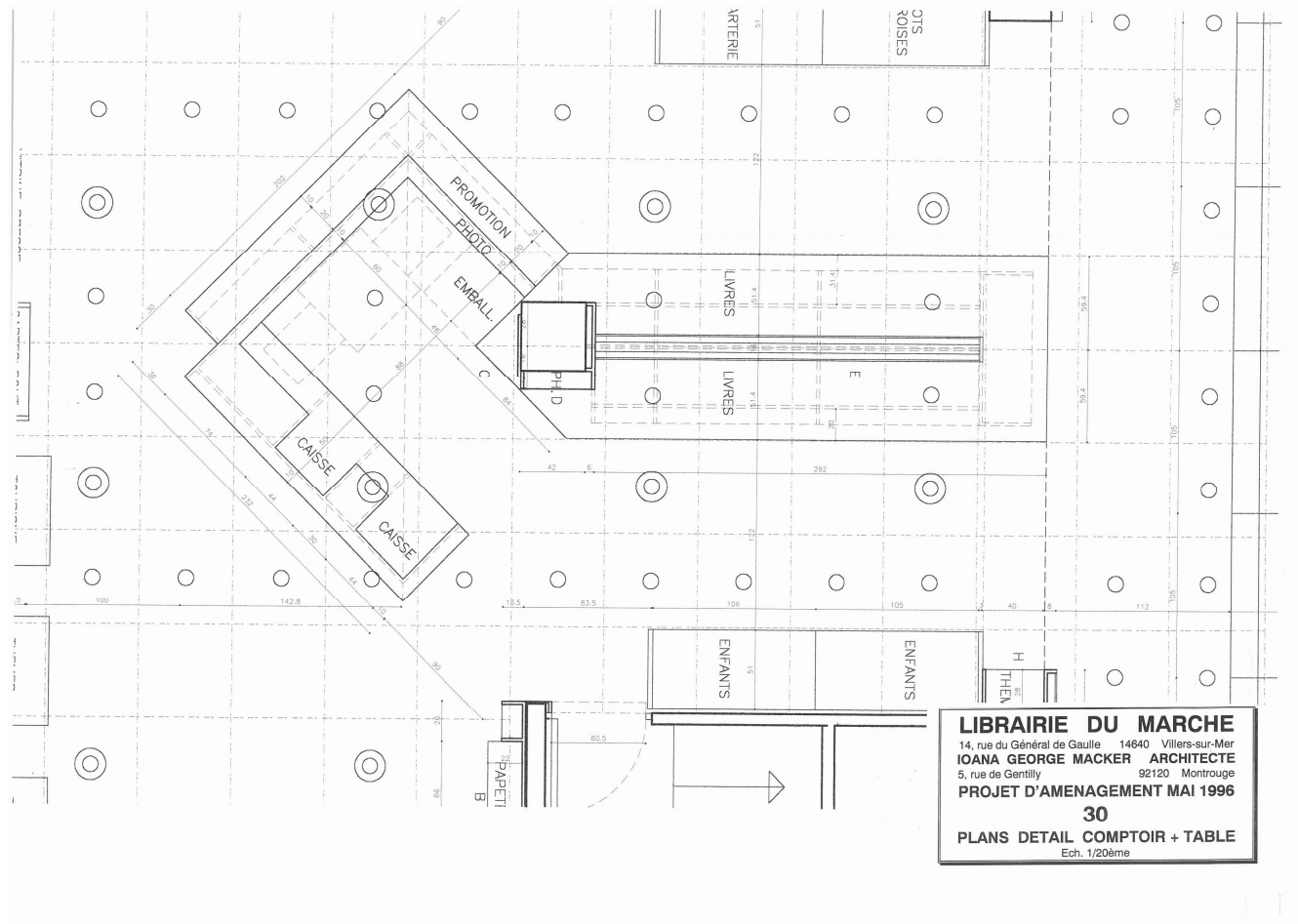


après



LIBRAIRIE DU MARCHÉ À VILLERS-SUR-MER

ÎLOT CENTRAL (CAISSE - PRÉSENTOIR)



SIÈGE DU CRÉDIT AGRICOLE DES CÔTES D'ARMOR (22)

HALL D'ENTRÉE



SIÈGE DU CRÉDIT AGRICOLE DES CÔTES D'ARMOR (22)

SALLE DE CONFÉRENCES





BÂTIMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX

HÔPITAL DE JOUR DE PÉDO-PSYCHIATRIE À PARIS XVII^e

RESTRUCTURATION COMPLÈTE

avant



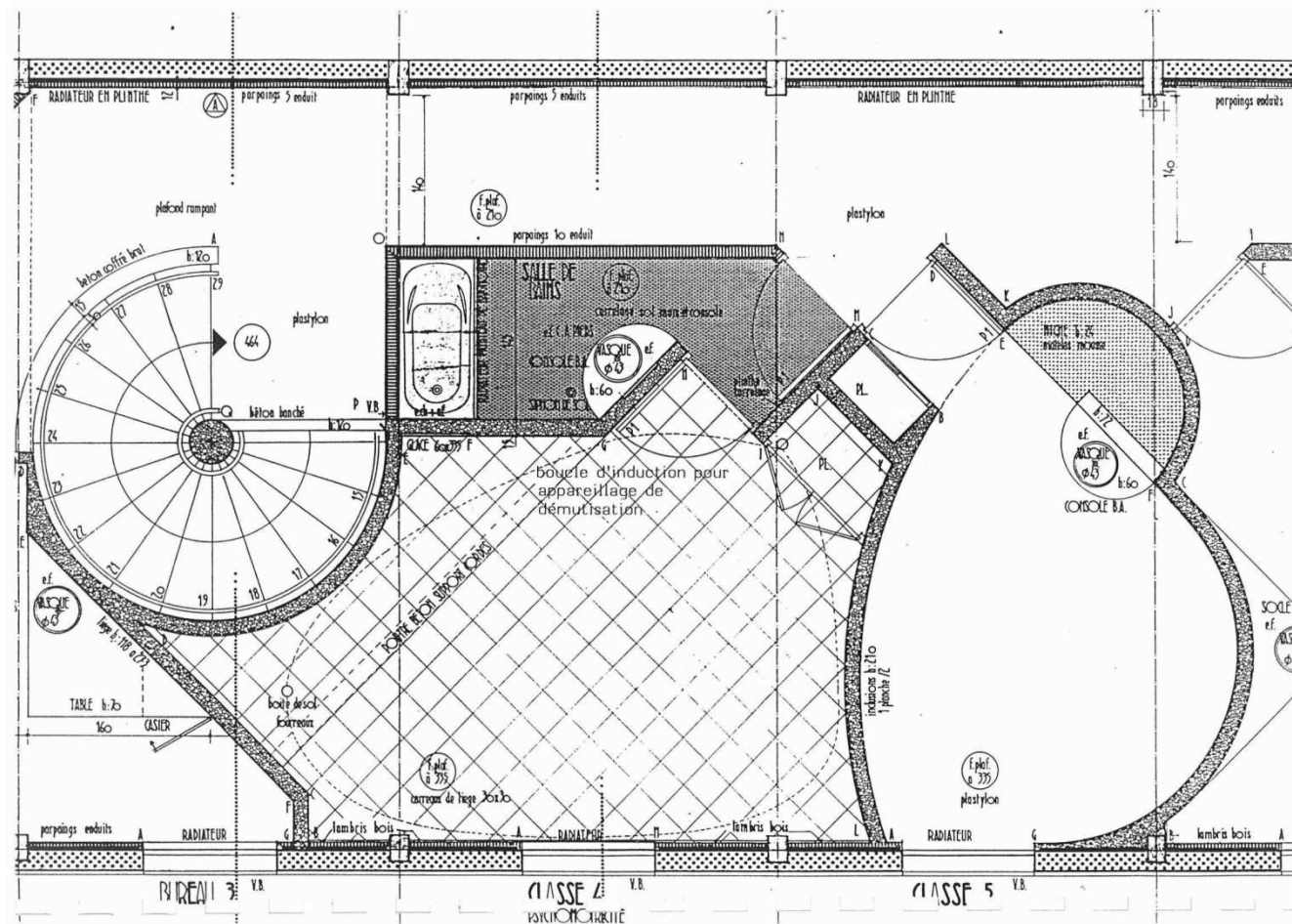
après



HÔPITAL DE JOUR DE PÉDO-PSYCHIATRIE À PARIS XVII^e

RESTRUCTURATION COMPLÈTE

PLAN DE DÉTAIL



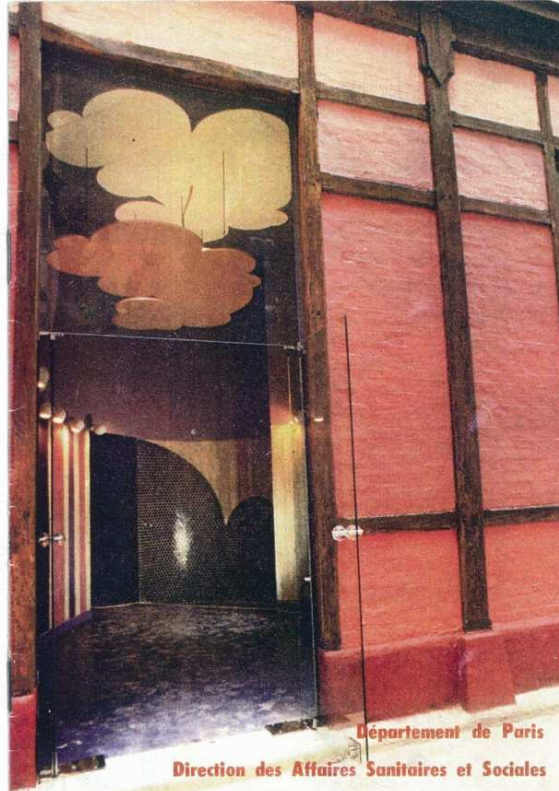
HÔPITAL DE JOUR DE PÉDO-PSYCHIATRIE À PARIS XVII^e

RESTRUCTURATION COMPLÈTE

Lors d'une récente visite à l'externat médico-pédagogique de la rue Salneuve, j'ai pris connaissance des plans que vous avez conçus pour l'aménagement et la modernisation de cet établissement. J'ai été très frappé par leur originalité et leur adaptation aux conditions de fonctionnement de ce centre.

(extrait de la lettre de Mr le Sous-Directeur de la DDASS)

Après exécution, l'Externat Médico-Pédagogique de la rue Salneuve a été choisi par la D.D.A.S.S. pour la couverture de sa brochure.



Département de Paris

Direction des Affaires Sanitaires et Sociales

Enfance et adolescence inadaptées

HÔPITAL DE JOUR DE PÉDO-PSYCHIATRIE À AUBERVILLIERS (93)



HÔPITAL DE JOUR DE PÉDO-PSYCHIATRIE À AUBERVILLIERS (93)



HÔPITAL DE JOUR DE PÉDO-PSYCHIATRIE À AUBERVILLIERS (93)

BALNÉOTHÉRAPIE





en haut:
le foyer
permanent
coté jardin

ci-contre:
le foyer de jour
et les ateliers

en bas:
le foyer de jour,
le foyer
permanent
et la pergola
autour de la place



Construction d'un foyer de vie pour
adultes déficients mentaux ou poly-
handicapés, composé de:
- foyer permanent 15 places
- foyer de jour 15 places
- ateliers
(* foyer temporaire hors projet)
Surface hors oeuvre 1.400 m² env.

FOYER de VIE POUR HANDICAPES LES ULIS

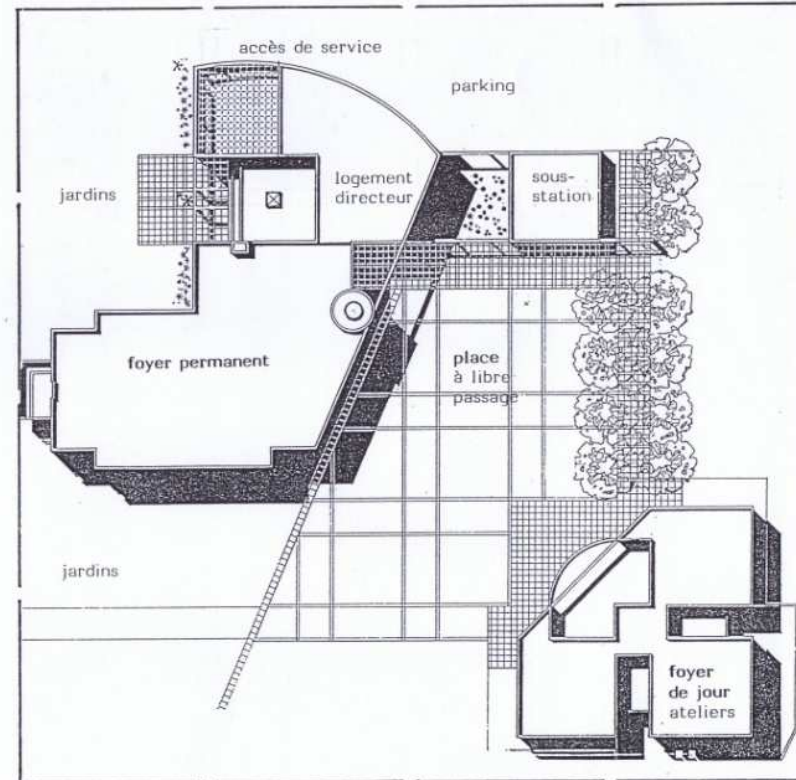
Ioana George Macker architecte D.P.L.G.

ASSOCIATION
PROMOTRICE:
A.P.E.L.
de la Vallée de
Chevreuse

MAITRE
D'OUVRAGE:
Syndicat
Intercommunal
pour l'Enfance
Inadaptée

Coût total
10 MF TTC

Projet
lauréat
d'un concours
d'ingénierie



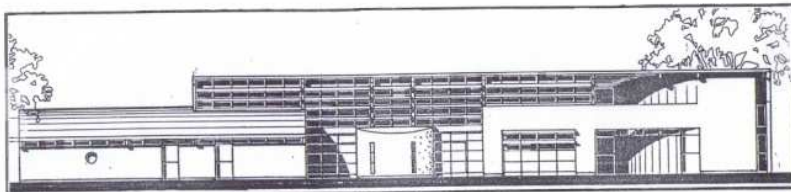
FOYER DE VIE POUR HANDICAPÉS AUX ULIS (91)

LOGEMENTS



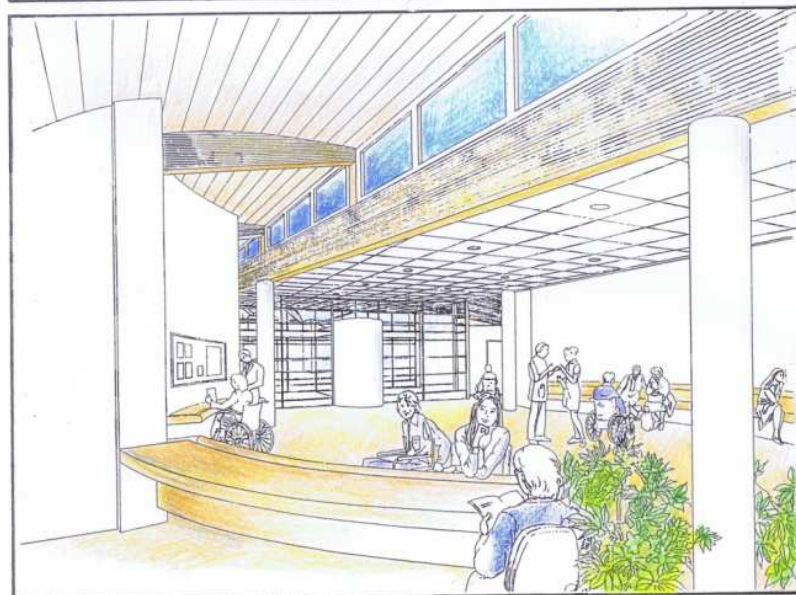
DÉTAIL





Coût
35 MF TTC

ci-dessous:
l'accueil,
avec les espaces
accueil,
information,
attente,
rencontre



Maître d'Ouvrage: CHS Maison-Blanche
Maison d'accueil spécialisée pour adultes
handicapés mentaux profonds et poly-
handicapés; 8 unités de vie de 7 places,
formant 4 groupes, puis 2 ensembles de
vie. Surface totale 3.500m² utiles
ci-dessous: la "place des activités"
en bas: la piscine de balnéothérapie

MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE

Ioana George Macker architecte D.P.L.G.





**BÂTIMENTS
CULTURELS ET DE LOISIRS**

FOYER RURAL À JANVRY (91)



FOYER RURAL À JANVRY (91)

Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques

Ministère délégué à la Jeunesse et aux Sports

Ministère de l'Agriculture

Equipements socio-culturels et salles polyvalentes en milieu rural

guide à l'usage des maîtres d'ouvrage

Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques

Ministère délégué à la Jeunesse et aux Sports

Ministère de l'Agriculture

Equipements socio-culturels et salles polyvalentes en milieu rural

annexes

deux exemples de réalisation

JANVRY - Essonne - 420 habitants

L'étude et la mise au point du projet ont été menées par l'architecte en étroite collaboration avec le maire et avec le groupe de travail représentant la municipalité et l'association locale des futurs usagers

Vue du plan d'eau



Plan du rez-de-chaussée et des abords



CHOIX FONDAMENTAUX

Implantation au centre de gravité du village agrandi

- emplacement choisi : entre l'ancien bourg et la nouvelle zone pavillonnaire, favorisant les rencontres entre "anciens" du village et nouveaux arrivants
- volonté d'intégration du foyer rural dans un espace consacré à la détente et aux loisirs, comprenant un parc, des aires de jeu, des plans d'eau (anciens lavoirs aménagés).

Equipement léger et polyvalent

- détermination d'une surface en rapport avec la population du village : fêtes et manifestations locales ; cependant, une extension demandée au programme est prévue par le projet.
- priorité à la polyvalence, impliquant le renoncement, pour chaque activité, à certaines contraintes trop spécifiques au profit d'une grande disponibilité privilégiant la fonction "lieu de rencontre".

Equilibre entre modicité de l'investissement initial et modicité des coûts de gestion et d'entretien

REponses ARCHITECTURALES

Intégration dans l'environnement existant - le village

Le bâtiment, par son aspect, n'est pas étranger à l'architecture des maisons du village - dont une partie sera vue en même temps que le foyer - qu'il rappelle :

- par le volume d'une grande toiture
- par l'utilisation de matériaux si non traditionnels, du moins respectueux de l'aspect traditionnel ainsi que de matériaux naturels : le bois
- par sa coloration : les maçonneries seront enduites extérieurement dans les tons naturels des enduits anciens du village.

Cependant, par son volume différent de celui d'une maison, le foyer se signale comme un équipement.

Intégration dans l'environnement existant - le site naturel

L'implantation du foyer, son orientation, ont été choisies de manière à créer par son volume, et en particulier par sa toiture, une liaison visuelle entre le plan de la prairie et le plan haut des arbres.

POLYVALENCE

Volume libre de tout point d'appui intermédiaire

- matériaux robustes (bois, maçonnerie enduite)
- éclairage naturel suffisant pour les activités de jour mais occultable pour les besoins des projections.
- possibilités d'accrochage à la charpente d'un écran, d'éléments d'exposition, d'appareils d'éclairage pour les représentations théâtrales.
- possibilités de partition éventuelle suivant module 1,80 x 1,80.
- point d'eau dans la salle pour un bar éventuel mais aussi pour des activités d'atelier.

AMENAGEMENTS EXTÉRIEURS

1. Foyer 2. Extension 3. Place 4. Parc de danse 5. Bois 6. Buisin
7. Voie de service carrossable 8. Accès de service 9. Aire de jeux pour enfants 10. Jeu de bûches 11. Allée 12. Semer 13. He 14. Ancien lavoir 15. Berge pour la pêche

POSSIBILITES D'EXTENSION

L'implantation choisie permet de faire participer l'espace réservé pour l'extension à l'aménagement actuel de la place.


Le choix de la structure permet, après extension, l'obtention d'une salle polyvalente de surface doublée sans point d'appui intermédiaire.

Tableau des surfaces


Salle polyvalente avec coin cheminée	110 m ²
Entrée et services (dépôt, escaliers, sanitaires, coin vestiaire)	30 m ²
Bureau - Bibliothèque en mezzanine	29 m ²
Coût des travaux	169 m²

527 000 F TTC honoraires compris
Architectes : Iouza-George Mackler et Claude Mackler

Vue extérieure

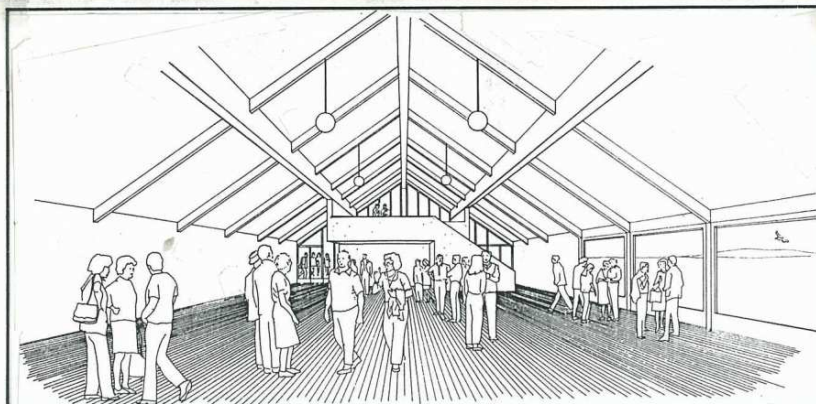


Vue intérieure sur la mezzanine



Réalisation, face à la mairie existante,
d'un bâtiment regroupant
une extension de celle-ci
et un foyer polyvalent de loisirs
Création, à cette occasion, d'une place
publique constituant le centre du village
Coût total 2 MF TTC

FOYER POLYVALENT DE LOISIRS BOUVILLE



FOYER RURAL À BOUVILLE (91)



RESTAURATION DE L'ORANGERIE D'ÉTIOLLES (91) RECONVERSION EN MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE

avant



après



RESTAURATION DE L'ORANGERIE D'ÉTIOLLES (91)
RECONVERSION EN MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE

INTÉRIEUR



SALLE DES FÊTES DE VOLNAY (21)

RESTRUCTURATION COMPLÈTE ET EXTENSION

avant



après



SALLE DES FÊTES DE VOLNAY (21)

RESTRUCTURATION COMPLÈTE ET EXTENSION

avant



après



Poste de secours Proposition juin 1999

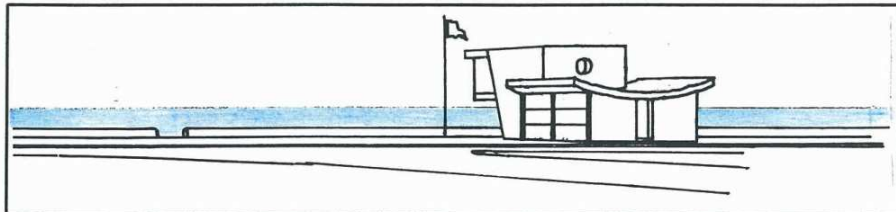
L'emplacement proposé

- offre une bonne visibilité (position haute et très avancée, pratiquement dans l'axe de la baignade surveillée)

- préserve la perspective sur la mer depuis l'avenue reliant celle-ci à la zone naturelle

AMENAGEMENTS DIGUE EST VILLERS-SUR-MER

Ioana George Macker architecte D.P.L.G.

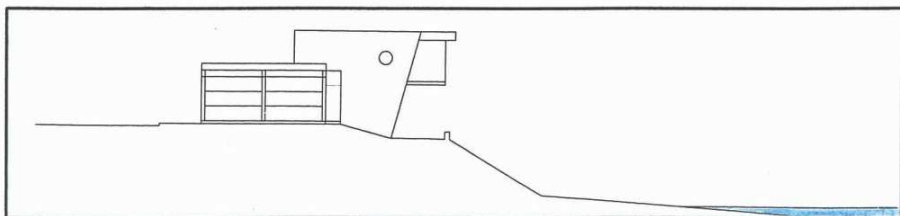
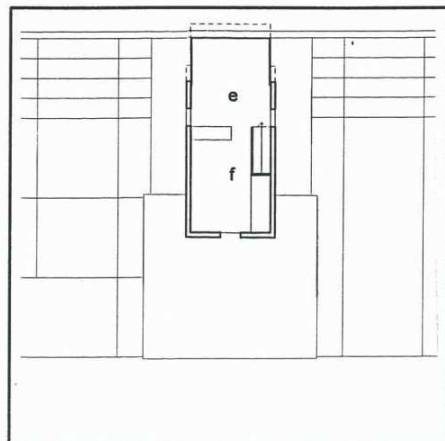
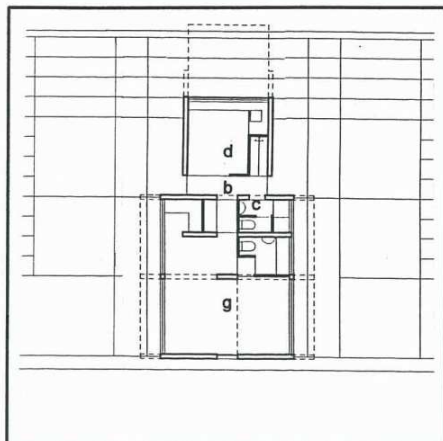


Rez-de-chaussée

a p. mémoire: garage près de la rampe existante
b entrée
c sanitaires MNS/CRS
d infirmerie
e logement de gardien
Auvents abritant l'accueil et l'information

Etage

e vigie
f salle de repos





BÂTIMENTS SCOLAIRES

Concours pour la
restructuration
complète des
façades du lycée
Simone Weil à
Dijon (21)
1991

Maître d'Ouvrage:
Conseil Régional
de Bourgogne

RENOVATION FACADES LYCEE DIJON

I.George Macker et A.Tissot architectes



GROUPE SCOLAIRE DE BLONVILLE-SUR-MER (14)

MISE AUX NORMES

avant



après



GROUPE SCOLAIRE DE BLONVILLE-SUR-MER (14)

PORCHE, SALLE DE MOTRICITÉ, PRÉAU

avant

après



BLONVILLE-SUR-MER (CALVADOS) TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE IOANA GEORGE MACKEK ARCHITECTE D.P.L.G. PERMIS DE CONSTRUIRE MAI 2005
7 VUE DES BÂTIMENTS DEPUIS LA COUR ÉTAT ACTUEL

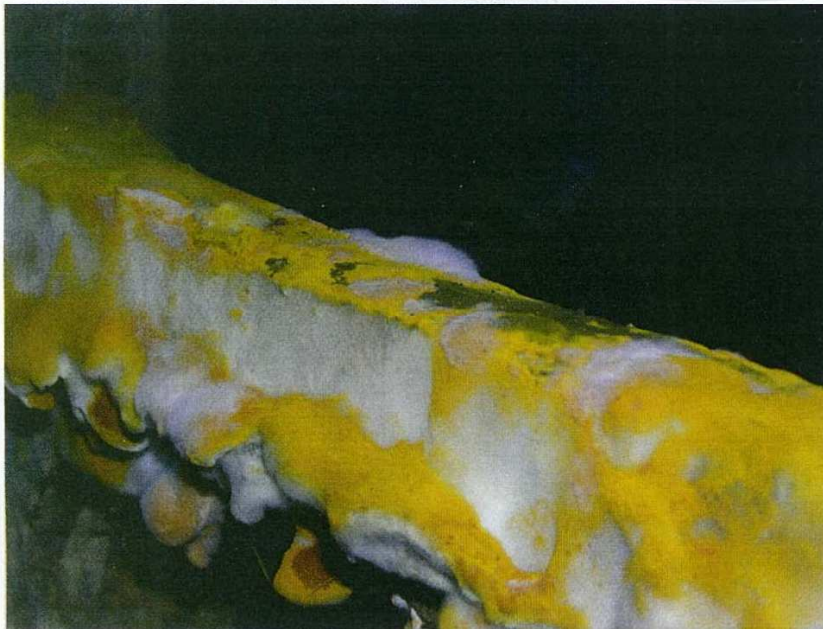


BLONVILLE-SUR-MER (CALVADOS) TRAVAUX AU GROUPE SCOLAIRE IOANA GEORGE MACKEK ARCHITECTE D.P.L.G. PERMIS DE CONSTRUIRE MAI 2005
8 VUE DES BÂTIMENTS DEPUIS LA COUR ÉTAT PROJETÉ AVEC PRÉAU



EXPERTISE

**La m\u00e9rulle
est le plus redoutable
des champignons
pour les bois
des constructions**



Le comité de réflexion sur l'environnement

La méréle est le plus redoutable des champignons pour les bois des constructions

« Il s'agit d'un champignon qui est susceptible de détruire les bois des constructions et qui constitue un grave danger pour le patrimoine de chacun et de ses voisins », souligne Iona George Macker, Architecte, qui donne les explications suivantes :

La partie végétative est constituée du mycélium, qui se développe dans l'obscurité sous forme de filaments, lambeaux foliacés, voiles, coussins ouateux. La fructification apparaît en milieu plus éclairé, sous forme de crêpe rouille bordée de blanc, portant des milliards de spores qui, disséminés par le vent, l'eau, les animaux et l'homme, se déposeront sur d'autres substrats et, dans des conditions favorables (sur les bois et matériaux humides, en milieu confiné et chaud), donneront naissance à de nouveaux champignons.

En dégradant les fibres celluloseuses, la méréle provoque une pourriture appelée « cubique » car le bois est fractionné suivant trois plans perpendiculaires, faisant perdre aux pièces attaquées toute résistance mécanique, et pouvant entraîner à terme des effondrements.



Elle est encore plus dangereuse que d'autres champignons provoquant le même type de pourriture, comme le coniophore, car :

- ses besoins en eau sont plus faibles
- elle peut attaquer des bois sains situés loin du point contaminé (une autre pièce, un autre étage ou une propriété voisine), en développant des cordons, véritables aqueducs qui trouvent leur chemin entre les couches de matériaux superposés, dans les joints de maçonneries, autour des canalisations encastrées...

Pour éviter la méréle il faut rechercher et supprimer les causes d'humidité. Dans une construction bien conçue ou bien rénovée et bien entretenue, au taux d'humidité maîtrisé, il n'y a pas d'infestation par les champignons. Il faut donc éviter ou supprimer :

- les infiltrations par l'eau de pluie ou du sol,
- les condensations, notamment dans l'épaisseur des murs (au moyen d'une ventilation efficace des locaux et d'une conception correcte de l'isolation thermique),
- le confinement (revêtements imperméables) et le manque de ventilation des vides sanitaires, caves, charpentes etc.
- les fuites de canalisations ou d'appareils (si elles se produisent accidentellement, il faut les déceler rapidement, les arrêter et assécher les matériaux et les locaux).

En cas d'infestation il faut faire la course contre la montre avec le champignon.

Si les règles ci-dessus n'ont pas été respectées et qu'une



infestation est constatée il faut faire des sondages et mises à nu y compris dans le périmètre de sécurité, remplacer ou renforcer les éléments dégradés, supprimer l'infestation et ses causes, remettre en état :

- en faisant appel pour les études et les travaux à des professionnels qualifiés,
 - sans attendre, car le champignon s'étend sans se soucier des limites de propriété ou des contentieux; des travaux reportés ne pourront être que plus coûteux,
 - sans hésiter à rechercher et traiter la méréle à l'occasion de travaux de rénovation, évitant ainsi le démontage ultérieur de travaux terminés.
- Pour plus de détails voir les sites de l'ANAH, du CTBA et les brochures éditées par le Conseil Général du Calvados.

Iona Georges Macker, Architecte



